

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 30 (1894)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXX^{me} ANNÉE

N^o 15



GENÈVE

1^{er} Août 1894

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Le Lehrertag de Zurich. — Rapport de gestion du Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires : Langue française. — Leçons élémentaires de langue allemande. — Géographie. — Petit cours élémentaire d'astronomie. — Economie domestique (Causeries). — Mathématiques élémentaires.

LE LEHRERTAG DE ZURICH

II

La grande affluence des participants (2250 environ) ne permit pas de les réunir en un seul banquet. Deux repas eurent lieu simultanément à la Tonhalle et au Sihlhölzli, ce dernier surtout fréquenté par les zurichois. Deux toasts y furent portés, l'un par M. le conseiller d'Etat *Stössel*, président d'honneur du *Lehrertag*, au nom du gouvernement zurichois, l'autre par M. *Koller*, conseiller communal, au nom de la Ville de Zurich.

A la Tonhalle, le premier discours de bienvenue fut prononcé par M. *Grob*, chef du Département de l'instruction publique, qui but en termes élevés à la prospérité de la patrie. M. *Zürcher*, de Vevey, fit un appel à la tempérance, puis M. le conseiller fédéral *Schenk* parut à la tribune, salué par des applaudissements unanimes.

Après avoir apporté l'expression de la sympathie du Conseil fédéral pour l'école populaire et les instituteurs qui lui consacrent leur vie, il a ajouté :

« J'aurais à rectifier beaucoup de ce qui s'est dit aujourd'hui, mais ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails. Deux points doivent cependant être éclaircis dans cette assemblée; le grief qui a couru le pays, il y a douze ans, et la crainte qui commence à se répandre de nouveau: celle du bailli scolaire. Il y a douze ans, on fit accroire au peuple (c'était une

mystification) qu'il existait devant lui, devant les communes et les cantons, une autorité décidée à se substituer à eux, à planter le chapeau du tyran et à diriger l'école d'après une méthode inspirée par l'esprit de parti.

« Comment a-t-on pu s'imaginer qu'un homme qui avait siégé dix ans dans un gouvernement cantonal et dirigé l'instruction publique, aurait perdu tout d'un coup dans les sphères fédérales le sentiment de ce que doit être le canton, et que, sans égard pour des particularités légitimes, il aurait voulu jouer le rôle d'un grand pacha scolaire.

Cela était absolument faux, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire le programme, imprimé dans le Droit fédéral du Dr Salis, de Bâle. Il ne saurait être question d'imposer une contrainte quelconque, d'instituer un bailli vis-à-vis des cantons, mais seulement d'une collaboration loyale et désintéressée. Nulle part et jamais ne s'est fait jour la pensée de procéder par voie d'autorité; il ne s'agissait non pas d'augmenter la puissance de la Confédération, mais d'accroître la prospérité de l'Ecole et de la patrie.

« Vous avez aujourd'hui pris une résolution. Tenez ferme à cette idée que la volonté de la Confédération est de venir en aide à l'école populaire. Beaucoup parlent sans le connaître du projet auquel vous avez adhéré. Il n'a pas encore été délibéré par le Conseil fédéral et déjà l'on sème de nouvelles défiances. Aujourd'hui nous sommes en présence d'une grande aventure pédagogico-politique, le *Beutezug*. C'est une sorte d'œuvre de vengeance destinée à miner, dès le début, le projet de faire participer la Confédération à l'Ecole populaire. »

Le discours de M. Schenk a été accueilli par des applaudissements prolongés.

A 4 heures a eu lieu une réunion fort intéressante, celle des institutrices, qui réunissait environ 150 personnes, sous la présidence de M^{lle} *Bindschädler*, de Zurich. La discussion a porté sur la situation faite aux institutrices dans certains cantons et sur la nécessité d'assurer une pension à leurs vieux jours. La présidente a rappelé que, dans le canton de Zurich, les institutrices, peu nombreuses, sont exactement assimilées à leurs collègues masculins, quant à la situation financière et à la retraite.

Dans un travail spécial, M^{lle} *Staufer*, de Berne, a dépeint le triste état de ses collègues bernoises qui restent souvent sans force et sans aide après 30 ou 35 ans de services.

La section a décidé d'organiser une tombola dont le but est de trouver des ressources en faveur de l'institution d'un *home* des institutrices âgées.

Nous signalerons en passant les exercices de gymnastique exécutés sur l'emplacement à ce réservé près de l'Ecole cantonale, et qui ont été accomplis remarquablement par une classe élémentaire de filles, une classe mixte de l'Ecole réelle et diverses sections de l'Ecole secondaire.

La conférence des maîtres d'écoles normales, après avoir constaté la nécessité de l'union de ses membres, a décidé de se revoir en octobre

et manifesté l'espoir qu'avec l'aide des maîtres de gymnases, il serait possible de rédiger un livre de lecture à l'usage de leurs établissements respectifs.

A noter encore l'assemblée des historiens scolaires et celle des amis de la paix.

A 6 heures, a eu lieu, dans le Fraumünster, un concert organisé par le cercle choral des instituteurs, sous la direction de M. J. Hegar. C'a été une véritable solennité musicale, relevée par des solos de violoncelle et deux morceaux exécutés avec un rare talent par une cantatrice de valeur, M^{me} Hausermann. Le chœur se signale par une puissance et une homogénéité de sons peu communes.

Nous passons sur la fête vénitienne; organisée le soir et qui donnait au lac un aspect féérique. Cette partie des réjouissances offertes aux membres du Congrès n'ayant rien offert de particulier.

La seconde assemblée générale, réunit le mardi matin, beaucoup moins de participants que la veille, 500 environ, sous la présidence de M. Geiser, directeur du Polytechnicum.

M. le professeur G. Vogt a développé avec beaucoup de compétence et de lucidité une série de thèses sur l'extension de l'enseignement universitaire dans le peuple laborieux, au moyen de conférences et de cours spéciaux. Nous consacrerons à ces thèses et à leur objet, un article spécial, car l'orateur a présenté des vues et des remarques sur lesquelles il est utile d'insister.

Là-dessus, M. Fost, inspecteur des écoles primaires de Paris, délégué du Ministère de l'instruction publique, a exprimé les sympathies de la France pour la Suisse et ses écoles, sympathies rendues plus vivaces encore par les récents témoignages venus de la Suisse, à l'occasion de l'assassinat de M. Carnot. Inutile de dire que ses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

La place nous étant aujourd'hui mesurée, nous entretiendrons prochainement nos lecteurs du discours prononcé par M. le docteur Zollinger, de Bâle, sur l'œuvre de la paix dans l'école et sur l'assemblée générale du *Lehrerverein*, dans laquelle fut décidée une union plus étroite des deux grandes associations pédagogiques suisses. A. G.

Rapport de gestion du Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois. Avril 1893 — Juin 1894.

Ce rapport, présenté à l'assemblée des délégués du 9 juin dernier, a déjà paru dans les organes de l'Association de langue allemande. Nous en extrayons les lignes suivantes à l'intention de nos collègues du Jura bernois.

Loi scolaire. La première tâche de la jeune société a été de mener à bien la loi scolaire, qui était en discussion depuis nombre d'années. Avant la votation finale, qui devait avoir lieu au Grand Conseil au commencement de 1893, une circulaire fut adressée aux sections pour prier les instituteurs de mettre tous les moyens en œuvre en faveur de la loi. Cette circulaire disait entre autres : « Le sort du projet de loi dépend en premier lieu de la bonne volonté du Conseil exécutif, et surtout

de la Direction des finances. On se tromperait fort si l'on croyait en haut lieu que le corps enseignant continuera à attendre patiemment de plus beaux jours, si l'on persiste à refuser aux éducateurs de notre jeunesse les moyens financiers nécessaires à l'amélioration de leur position matérielle. Il est bon que les instituteurs usent de leur influence auprès des grands conseillers de leur connaissance pour les prier de liquider la question dans la prochaine session ».

La loi scolaire fut toutefois renvoyée de session en session, et les amis de l'école bernoise voyaient déjà le projet échouer au port à cause des exigences de ses dispositions financières, lorsque enfin le 30 janvier 1894 eut lieu la votation finale, dont voici le résultat : 163 oui, 1 non et 6 abstentions.

Par la suppression de l'art. 50 du projet, la participation de l'Etat à la création d'une caisse de secours en faveur des veuves et des orphelins fut facilitée. La loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 1894, les principales dispositions financières seulement le 1^{er} janvier 1897 au plus tard. Au cas où les ressources nécessaires ne se trouveraient pas jusqu'à cette date, le Grand Conseil pourrait décréter un impôt spécial de $\frac{3}{10}$ ‰. Les traitements du corps enseignant subissent une légère augmentation à partir du 1^{er} janvier 1895.

C'était alors à la Société des instituteurs à faire son possible pour l'acceptation de la loi scolaire par le peuple. Une assemblée extraordinaire de délégués fut convoquée pour le 3 mars. On y discuta des meilleurs moyens à employer pour assurer à la loi une majorité populaire sans faire prendre au corps enseignant une part trop active à la propagande, et l'on s'arrêta aux mesures suivantes :

1^o Assemblées publiques dans toutes les communes.

2^o Distribution à tous les électeurs d'un appel portant les signatures de citoyens estimés et influents.

3^o Propagande au moyen d'articles publiés dans tous les journaux du canton par un comité de la presse nommé ad hoc.

On se rappelle les nombreuses assemblées, presque toutes très peu fréquentées il est vrai, dans lesquelles fut discutée la loi scolaire, sans que nulle part la moindre opposition s'y fit jour.

Un appel rédigé par le Comité central de la presse à Berne, fut répandu en 50,000 exemplaires, munis des signatures de nombreux citoyens amis de l'école. Les frais de propagande se sont élevés à environ 1,000 francs.

Le Comité de la presse, représenté dans chaque district par un ou plusieurs membres, déploya une grande activité en faisant paraître dans les organes politiques des articles favorables à la loi.

Le 6 mai, la loi scolaire fut acceptée par le peuple bernois à une majorité de 40,000 oui contre 30,000 non. Le Jura bernois a contribué à ce résultat pour une large part et mérite la reconnaissance de tous les amis de notre école populaire.

Espérons que la nouvelle loi portera tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Puisse aussi la Société des instituteurs qui, en cette circonstance, s'est affirmée si unie et si forte, unir encore ses forces pour résoudre d'autres questions importantes!

Subventions fédérales. — L'attention de la Société s'est aussi portée pendant cette période sur cette question toute d'actualité.

Au commencement de 1893, un mémoire de la Société des instituteurs suisses, relatif au subventionnement de l'école populaire par la Confédération, fut adressé à tous les sociétaires ainsi qu'aux commissions d'écoles. 2,000 exemplaires du rapport de M. le rédacteur Grünig, à Berne, furent aussi répandus et la question discutée au sein de toutes les sections.

Une assemblée du parti libéral décida à Berne, le 10 février 1894, de soutenir le subventionnement de l'école populaire par la Confédération. L'assemblée d'Olten

des radicaux suisses admit dans son programme, en suite des représentations énergiques des délégués du corps enseignant, la participation financière de la caisse fédérale au relèvement de l'école populaire comme un devoir qui s'impose à la Confédération.

Le projet Schenk n'est malheureusement pas encore venu en discussion au Conseil fédéral. (On sait, M. Schenk l'a dit au Congrès de Zurich, que ce projet, dont on connaît d'ailleurs les grandes lignes, sera présenté aux Chambres fédérales aussitôt après la votation sur le « Beutezug »).

L'assemblée extraordinaire des délégués du 3 mars 1894 décida de faire une active propagande en faveur du subventionnement, à l'occasion des discussions sur la loi scolaire, les subventions fédérales devant faciliter à notre canton, dans une notable mesure, l'application des dispositions financières du projet adopté par le peuple.

La Société des instituteurs a là encore une noble tâche à remplir et à laquelle elle ne faillira certainement pas, si elle peut compter sur l'esprit de solidarité et le dévouement de tous ses membres.

(A suivre)

Th. MÖCKLI.

CORRESPONDANCE

Du Jura bernois, le 6 juillet 1894.

Les cours de gymnastique. — Le Lehrertag de Zurich. — Inauguration du monument de M. Breuleux, à Porrentruy.

Comme l'année dernière, des cours de gymnastique destinés aux instituteurs ont été organisés dans plusieurs de nos districts jurassiens; ils sont faits, on le sait, par des moniteurs préparés à Berne, le printemps dernier, et basés sur le programme du 12 avril 1893. Nous avons assisté à ceux qui ont eu lieu à Moutiers, Tavannes et Delémont, et auxquels assistait M. l'inspecteur Gobat, et nous en sommes revenu avec le sentiment que ces leçons auront d'heureux résultats pour nos écoles populaires.

*
* *

Le Jura bernois n'a jamais été, croyons-nous, aussi bien représenté à la fête des instituteurs suisses, que cette année-ci à Zurich. Tous les districts, si nous ne faisons erreur, y ont envoyé des délégués, lesquels en sont revenus enchantés sous tous les rapports.

*
* *

Comme l'avaient annoncé quelques journaux, une petite fête, plutôt intime, réunissait dimanche à Porrentruy les amis de feu M. Breuleux, ancien directeur de l'École normale, pour l'inauguration du modeste monument élevé sur la tombe de ce pédagogue. Cette démonstration, dans sa grande simplicité, a eu un caractère fort digne qui laisse une bonne impression. — Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur donner, au sujet de cette cérémonie, les renseignements suivants que nous devons à l'amabilité d'un de nos collègues, M. A., de Porrentruy. Nous transcrivons :

« A deux heures, tout le monde était présent au cimetière. Après un chant exécuté par le Männerchor, la chorale et les élèves de l'École normale, M. César, professeur à l'École cantonale, ancien maître à l'École normale sous feu M. Breuleux, fit un discours bien senti, dans lequel il appuya principalement sur les mérites du pédagogue ami des élèves, se faisant aimer et respecter tout à la fois, grâce à un véritable talent d'éducateur; il rappelle les réformes heureuses qui signalèrent son arrivée: les élèves formés sous sa direction, qui sont devenus des instituteurs capables, dévoués, laborieux, dont plusieurs subissent des examens heureux chaque année encore et arrivent à d'excellentes positions.

M. César signale en outre le bon citoyen, l'excellent père de famille et regrette avec tous la perte prématurée d'un homme aussi distingué.

M. Billieux, maître à l'École normale, retrace en quelques mots émus la vie de travail, l'avancement successif du directeur regretté, et ses conclusions, analogues à celles de M. César, nous excitent à marcher sur ses traces, à aller de l'avant, pour le Jura, pour l'instruction, pour le progrès.

M. Jabas, président du comité, lit ensuite une pièce de vers composée par lui pour la circonstance. Ses vers pleins de cœur, de reconnaissance et d'harmonie sont lus au milieu de l'attention générale.

Un chant clôture la cérémonie et toute l'assemblée quitte l'enceinte en jetant un dernier regard, un nouveau regret, vers la tombe de M. Breuleux. »

D. S.

(Correspondance particulière de « l'Éducateur »)

Anvers, le 15 juillet 1894.

Intérêts et Principes. — La Fédération belge.

Il y a quelques semaines, les instituteurs de tout le pays se sont réunis à Bruxelles. Assistance considérable! De tous les coins on affluait nombreux; la société « Diesterweg », d'Anvers, était représentée par 250 de ses membres.

Deux courants opposés s'y heurtaient: d'un côté, les instituteurs ruraux rejetant systématiquement les questions de principe pour s'en tenir exclusivement aux intérêts matériels; de l'autre, les instituteurs des grandes villes voulant continuer à défendre les grands principes, jusqu'ici inscrits dans le programme de la fédération: *Enseignement obligatoire, neutre, laïque.*

La discussion fut chaude: un déluge d'arguments pour et contre, une lutte héroïque entre les intérêts et les principes, tous les deux respectables.

Le débat fut clos par un ordre du jour, proposé par M. Smets, échevin de l'instruction publique à Molenbeeke (faubourg de Bruxelles). Il proclame la solidarité de tous les instituteurs; l'instruction obligatoire, condamne les subsides aux écoles privées ou sectaires; exige un traitement et un avancement en rapport avec la haute valeur morale de la fonction des instituteurs.

L'attitude des instituteurs de la campagne est facile à expliquer. En

1878, les libéraux établirent bien le principe de l'école neutre, mais ils oublièrent complètement de garantir la position de l'instituteur. Les conséquences en furent désastreuses. Les cléricaux, reprenant le pouvoir en 1884, abaissèrent les traitements jusqu'au minimum : 1,000 fr. pour l'instituteur, 1,200 fr. pour l'instituteur en chef.

Les instituteurs des villes libérales échappèrent au massacre, dont souffrent encore leurs collègues ruraux. Voici un petit tableau, attestant la charité des communes catholiques vis-à-vis des instituteurs :

Instituteurs	Commune	Années de service	Traitement
M. Emmers,	Moll,	21	1,250 francs.
M. Willems,	"	22	1,200 "
M. De Backer,	Postel,	32	1,200 "
M. Verbeek,	Balen-Nete,	30	1,000 "
M. Verhaert,	Gheel,	25	1,350 "

Et cela se continue jusqu'à l'infini.

Pas riant du tout, ce tableau, et guère susceptible d'attirer les jeunes gens à la carrière pédagogique.

Deux orientations sont donc en présence, qui, malheureusement, tendent à se transformer en mortelles ennemies. Déjà, les chefs du groupe rural ont déclaré ne pas reculer devant une rupture et vouloir constituer une *Fédération des instituteurs ruraux*.

Cette scission serait profondément regrettable. Au moment de la lutte décisive, toutes les forces doivent se concentrer, agir de concert. A cette condition la victoire peut nous être assurée. Espérons que les instituteurs belges se souviendront de leur belle devise nationale : « *L'union fait la force.* »

SINJOOR.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **L'Exposition nationale et l'Ecole.** — Le Comité du groupe 18 (Enseignement professionnel) s'est réuni à Berne le samedi 30 juin, sous la présidence de M. Didier, vice-président du Comité central.

Les membres de ce Comité sont MM. Bendel, professeur à Schaffouse; Bècherat-Gaillard, secrétaire-inspecteur de l'Ecole des arts industriels, Genève; Alfred Frey, premier secrétaire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich; Ch.-E. Tissot, conseiller national, au Locle; E. Yung, architecte, Winterthour; Werner-Krebs, secrétaire du Gewerbeverein suisse, à Zurich; E. Boos-Jegher, président de l'Association des maîtres des écoles de dessin et d'arts et métiers, Zurich; D^r Kaufmann, secrétaire du Département fédéral de l'Industrie et du commerce, Berne; Fivaz, directeur de l'Ecole de commerce, Genève; James, doyen de l'Ecole d'horlogerie, Genève; Bodmer, professeur aux Ecoles municipales d'art, Genève; Martin, maître à l'Ecole professionnelle, Genève; L. Rambal, membre des commissions des Ecoles d'art de l'Etat et de la ville de Genève.

Le bureau a été constitué comme suit : MM. Bendel, président, Bècherat-Gaillard, vice-président, Werner-Krebs et Fivaz, secrétaires.

Le groupe a discuté ensuite diverses questions qui ont été renvoyées à l'examen du bureau. Le règlement fédéral, applicable aux écoles subventionnées, sera-t-il

étendu aux établissements non subventionnés ? D'autre part, n'y aurait-il pas lieu d'organiser un groupe spécial des travaux de maîtres enseignant dans les établissements techniques et industriels, soit en originaux, soit en copies de dessins ou en photographies ?

Il a été convenu que, comme dans le groupe 17, il ne serait pas distribué de récompenses.

Les écoles de commerce avaient décidé, à la majorité de leurs délégués, qu'elles ne participeraient pas à l'exposition ; mais on examinera si elles ne pourraient pas exposer leurs programmes, cours et méthodes.

L'espace réservé au groupe 18 est de 1,200 mètres carrés.

VAUD. — Cours de travaux manuels. — Le 10^m cours normal suisse des travaux manuels s'est ouvert, le 15 juillet, au Musée industriel de Lausanne.

M. Ruchet, conseiller d'Etat, a souhaité la bienvenue aux nombreux participants accourus des divers cantons et de l'étranger. L'honorable chef du Département de l'instruction publique, faisant un heureux parallèle entre l'ouverture de l'Exposition et celle du 10^m cours normal, a été vivement applaudi. M. Rudin a remercié de leur bienveillante réception le Conseil d'Etat vaudois et la Ville de Lausanne. M. Jayet a fait l'appel des participants, à chacun desquels sont remis un plan et un guide de Lausanne. M. Beausire a clôturé la séance en priant instituteurs et institutrices de se rendre au cercle de Beau-Séjour, mis obligeamment à leur disposition par le comité. Une charmante soirée familière a permis aux participants de faire plus ample connaissance.

FRIBOURG. — Un vétéran de l'enseignement. — Lors de la dernière réunion de la Société d'éducation fribourgeoise, à Romont, a eu lieu un touchant épisode.

Au banquet, MM. Perréard, inspecteur, Emery, préfet, et Schaller, conseiller d'Etat, ont célébré le cinquantième anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de M. Corminbœuf, instituteur à Belfaux.

Une montre en or a été offerte au respectable héros de cette manifestation.

BERNE. — Société cantonale des instituteurs bernois. — Dans la séance du Comité central du 12 juillet, M. Grünig, rédacteur du *Berner Schulblatt*, a été nommé vice-président.

Les secours suivant ont été accordés : Aux orphelins d'un instituteur, 100 francs, et la même somme à la fille d'un instituteur décédé, pour l'apprentissage d'une profession.

Deux instituteurs n'ont pas été réélus dans l'ancien canton. Les enquêtes se font suivant le mode décrété par la dernière assemblée des délégués.

La requête concernant le remplacement en cas de maladie (payement par l'Etat du tiers des frais déjà à partir de l'entrée en vigueur de la loi) sera remise prochainement au Grand Conseil ; celle relative aux prestations en nature trouvera sa solution plus tard.

FRANCE. — La Société pour l'instruction élémentaire. — Cette société, fondée par Lazare Carnot, en 1815, est la plus ancienne et la plus importante des sociétés d'enseignement. Elle a tenu, le dimanche 15 juillet, sa 79^m assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Floquet, sénateur.

C'est à elle que sont dues à peu près toutes les réformes opérées dans l'enseignement primaire depuis sa fondation. Elle a introduit dans les écoles l'enseignement de l'histoire nationale, de la géographie et du dessin.

Ses cours, au nombre de 62, ont réuni cette année plus de 3000 jeunes filles. Les cours professionnels et commerciaux, publics et gratuits, sont suivis avec une assiduité remarquable.

La Société inspecte les écoles qui en font la demande et, à la suite des inspec-

tions, distribue des mentions honorables, des médailles de bronze, d'argent et de vermeil.

Sur la proposition des préfets, des inspecteurs d'Académie et de ses correspondants, elle accorde cette année aux départements : 600 mentions honorables, 250 médailles de bronze, 25 rappels de médailles de bronze, 80 médailles d'argent et 6 médailles de vermeil.

Pour ses cours, elle a décerné 90 médailles, 250 prix et 500 mentions honorables.

Pour Paris et le département de la Seine, elle accorde 70 mentions honorables, 60 médailles de bronze, 30 médailles d'argent, 2 médailles de vermeil et 1 médaille d'argent exceptionnelle, et 2 médailles d'or pour services exceptionnels rendus à l'enseignement populaire.

Cette année, plus de 7000 enfants des écoles de Paris et de la Seine ont pris part à ses examens, à la suite desquels elle décerne 3400 certificats d'études.

BIBLIOGRAPHIE

Nervosisme ou Neurasthénie. — *La maladie du siècle et les divers moyens de la combattre*, par le D^r P. Borel. — Lausanne, F. Payot, 1894.

Le D^r Borel, médecin-directeur des bains d'Henniez, vient de faire paraître une deuxième édition de son traité sur le nervosisme, publié en 1873. On sait que, par les termes de nervosisme et de neurasthénie, les médecins désignent une affection du système nerveux déjà connue et décrite par plusieurs auteurs anciens, mais dont la fréquence s'est considérablement accrue de nos jours ; elle est caractérisée par une série de troubles consistant en une activité, exagérée, diminuée ou perversie, des fonctions que l'appareil nerveux est appelé à remplir ou à diriger ; dans la grande majorité des cas, surtout au début, il n'est pas possible à l'examen le plus minutieux de déceler la lésion, cause de cette maladie. Nous ne saurions entrer ici dans une analyse, même succincte de ce livre ; ce serait dépasser de beaucoup les limites qui nous sont imposées, et nous devons nous borner à énumérer les matières qui y sont traitées. Après avoir développé d'une manière fort intéressante ses idées sur la nature du mal qu'il étudie, le D^r Borel passe successivement en revue ses causes, sa symptomatologie si variée et si complexe, son traitement parfois si délicat et si difficile. Le sujet est exposé complètement, mais sans de trop longs développements, d'une façon concise et claire ; on sent que l'auteur est un praticien possédant une expérience personnelle.

Un chapitre que nous recommandons spécialement aux instituteurs est celui qui traite des causes du nervosisme. Trop souvent, hélas ! c'est à une éducation mal dirigée, oublieuse des lois de l'hygiène intellectuelle et physique, qu'est due l'apparition de cette maladie.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. Langue française.

Cours supérieur.

LA MOISSON (COMPOSITION)

I. Voici messidor, le mois des moissons. La terre brûlée crépite et se fend, les tiges des blés ont déjà pris leur belle couleur de paille. C'est l'heure propice à l'enlèvement de la récolte : si l'on tardait davantage, les oiseaux se chargeraient de prélever la dîme sur les champs mûris, où le grain se détache déjà de l'épi.

Dans les villages, dans les fermes, tout est prêt : les outils sont en état, les liens sont préparés, les attelages ont été passés en revue, et on s'est approvisionné pour nourrir les moissonneurs et les moissonneuses, loués et retenus d'avance. Les ouvriers recrutés appartiennent souvent au voisinage, parfois ils viennent de loin en bandes. Certains villages pauvres ont la spécialité de fournir des moissonneurs aux pays de plaines où les céréales abondent. Dans les grandes exploitations, on loue toute une armée de journaliers qui arrivent au jour dit, avec leurs outils, et campent dans les granges.

II. Quelle activité dans la plaine jaunie ! La faux étincelante abat les longs épis d'or que les moissonneurs disposent en javelles.

Quand le soleil darde ses rayons du haut d'un ciel implacablement bleu, il arrive un moment où les moissonneurs, hommes et femmes, arrosent littéralement les gerbes de leur sueur. La lumière crue et aveuglante les éblouit, la chaleur cuit leur nuque et leurs reins. Tout autour d'eux l'air flamboie ; sous leurs pieds la terre est brûlante, et le monotone bruissement des sauterelles parmi les chaumes achève de les étourdir. Vers midi, ils n'en peuvent plus. Après avoir pris sommairement le déjeuner qu'on leur apporte du village ou de la ferme, tous s'étendent sur le sol, cherchant à abriter leur tête à l'ombre maigre d'une haie ou d'un carré non moissonné, et s'endorment d'un sommeil fiévreux, interrompu par les piqures agaçantes des mouches.

Le travail reprend lorsque la grosse chaleur est passée, et il se prolonge jusqu'à la tombée de la nuit. Alors, les bandes des moissonneurs quittent les champs déjà à demi dépouillés, et regagnent à pas alourdis, sous le ciel tout pailleté d'étoiles, le logis du cultivateur qui les emploie. Là, ils trouvent un souper de lard et de choux, arrosé de piquette et un lit de bottes de paille dans un grenier.

Rien n'est plus joli à voir que la rentrée de la moisson. Lorsqu'on transporte la dernière charretée de blé, on met sur le haut du char des branches d'arbres ornées de rubans. Des moissonneuses et des enfants y prennent place, et se laissent balancer à cette hauteur sans la moindre crainte, car les chars sont ainsi faits qu'ils passent dans les plus mauvais chemins sans verser. Les moissonneurs vont autour du chariot, groupés d'une manière parfois bien pittoresque.

Les gerbes dorées vont s'entasser dans la grange ou forment des meules, dans les vergers de la ferme.

Remarquons avec quelle générosité la terre rend ce qu'on lui confie, puisque chaque grain de blé devient un épi, qui contient un grand nombre de grains.

III. *Les Glaneuses.* -- A la suite des moissonneurs, dans les champs dépouillés, parmi les chaumes piquants comme des aiguilles, viennent les glaneuses.

Le dos courbé, les yeux attentifs, elles ramassent dans leur tablier les rares épis tombés des javelles et que le lien a oublié de serrer. C'est une tolérance partout accordée aux femmes les plus pauvres des paroisses voisines ; une sorte de superstition est attachée à cette pratique ancienne qui remonte aux temps bibliques.

Le propriétaire d'une pièce de blé croirait porter malchance à sa moisson, s'il refusait l'accès du champ aux glaneuses. Toutefois, le glanage est soumis à des règles tacites que les permissionnaires sont tenus d'observer. Il ne peut avoir lieu qu'en plein jour et, pour ainsi dire, sous l'œil du maître. On veut ainsi prévenir les enlèvements de javelles, qui seraient faciles à tenter, si les glaneuses pouvaient errer à la nuit dans les sillons encore couverts d'andains. Dès que le crépuscule arrive, le garde-champêtre, d'une voix forte, proclame la cessation du glanage. Alors, dans la nuit éclairée par la mince faucille de la lune nouvelle, lentement, les glaneuses s'éloignent comme à regret, tandis que les charrettes chargées de gerbes roulent lourdement vers la grange.

II. — Leçons élémentaires de langue allemande

V. — VOCABULAIRE.

Animaux sauvages, wilde Thiere.			
le singe	der Affe	le lapin	das Kaninchen
l'ours	der Bär	la belette	das Wiesel
le lion	der Löwe	la souris	die Maus
le tigre	der Tiger	le blaireau	der Dachs
le renard	der Fuchs	le loup	der Wolf
le lièvre	der Hase	le serpent	die Schlange
le chamois	die Gemse	le cerf	der Hirsch

Verbe avoir au présent

ich habe	j'ai	wir haben	nous avons
du hast	tu as	ihr habt	vous avez
er, sie, es hat	il ou elle a	sie haben	ils ont.

REMARQUES. — Le verbe *avoir* et le verbe *être* sont appelés *auxiliaires* parce qu'ils aident à conjuguer les autres verbes aux temps composés. La conjugaison interrogative se fait, en allemand comme en français, en intervertissant la place du pronom et du verbe, c'est-à-dire en plaçant le verbe avant le pronom sujet. Les compléments directs se mettent à l'accusatif. (*Accusatif* vient du mot latin *accusare*, mot sur lequel se porte l'action qui *accuse* l'objet de l'action. *Ayer*).

RÈGLES. — En allemand, les substantifs ne varient pas seulement en genre et en nombre, mais ils se *déclinent*, c'est-à-dire qu'ils subissent des inflexions pour indiquer le rôle qu'ils jouent dans la proposition. Il y a quatre cas ; ce sont : le **nominatif**, l'**accusatif**, le **génitif** et le **datif**. On met au *nominatif* les noms qui sont sujets ou attributs. Ex : Mon *père* travaille. Je suis un *écolier*.

On met à l'accusatif les noms qui sont compléments directs et ceux qui sont précédés de certaines prépositions, telles que *durch*, *für*, *gegen*, etc.

DEVOIRS. — Conjuguer interrogativement le verbe être (**sein**), ajouter aux trois personnes du singulier un complément pris dans les noms de personnes étudiés. Conjuguer le verbe avoir (**haben**) oralement et par écrit sans le secours du modèle donné par le maître. Conjuguer interrogativement ce dernier verbe en ajoutant comme complément des noms féminins et neutres.

(A suivre)

A. ROBADEY.

III. — Géographie

Une leçon sur l'heure et la longitude (I).

Le réseau des méridiens et des parallèles d'une mappemonde est, en quelque sorte, l'échafaudage de l'édifice géographique, puisqu'il sert de base au tracé de la configuration de la terre. L'édifice construit, on supprime la majeure partie de ces lignes pour ne pas surcharger le dessin ; mais on conserve toujours cependant un certain nombre de méridiens et de parallèles qui, sur la moindre carte, nous fournissent des renseignements d'un haut intérêt. Prenez une mappemonde, ou mieux, un globe terrestre, suivez de proche en proche les méridiens, et, à l'aide de ces lignes, qui ne vous disent rien encore et qui pourtant savent tant de choses, nous

(1) D'après H. FABRE : *Le Ciel*.

allons faire ensemble un merveilleux voyage ; nous allons reconnaître l'heure qu'il est au moment présent en tel lieu que nous voudrons, et assister, en esprit, au spectacle de la terre, ici en plein soleil, là recevant les premiers rayons de l'aurore, plus loin plongée dans l'ombre, plus loin encore éclairée par les dernières rougeurs du soir.

En ce moment, je suppose, il est midi sous le méridien de Paris. C'est aussi midi dans la France entière, à 24 ou 28 minutes près pour les points extrêmes de l'est et de l'ouest. C'est midi, l'heure du plein soleil, l'heure du repos du milieu du jour. Suivez-moi sur le globe, du côté de l'est. La Crimée est sous le 30^e méridien ; elle est à 30 degrés de longitude orientale. La terre, qui marche de l'ouest à l'est, à raison de 15 degrés par heure, a donc fait passer le haut du ciel de la péninsule russe sous le soleil, deux heures avant le midi de Paris ; pour la Crimée, il est deux heures de l'après-midi. Puisque l'heure est pareille d'un bout à l'autre du même demi-méridien, c'est deux heures aussi pour l'Égypte, deux heures pour le fellah qui, en ce moment, sous l'ombre avare de quelque palmier, puise de l'eau dans le Nil avec des seaux de cuir et arrose son carré d'oignons ; deux heures encore pour le Cafre qui, frotté de beurre rance, brave, à l'affût du rhinocéros, la piqûre venimeuse des moustiques. — C'est quatre heures pour le mineur des monts Ourals qui, sous le 60^e méridien, poursuit dans le granit le filon d'or et de platine : triste métier que celui de ce pauvre chercheur d'or ! Je vois plus bas les plaines herbues et salées des bords du lac Aral. Le moment n'est pas loin où le pâtre tartare ira traire ses cavales pour préparer la boisson de lait aigri (1). — Sur les bords du Gange, à 90 degrés de longitude, il est six heures ; l'occident s'empourpre et le soleil se couche. Le caïman, du milieu des herbages du fleuve, lève au ciel son œil vert, dresse sa tête hideuse, pour donner un dernier regard à l'astre radieux, flambeau du monde, qui luit sur le reptile aussi bien que sur l'homme ; l'éléphant le salue de sa trompe et le tigre l'acclame de ses rugissements.

Voici, dans le voisinage du 120^e méridien, une ville immense où les gens ont soupé quand nous dînons nous-mêmes. C'est la capitale du Céleste-Empire, c'est Pékin, dans l'obscurité de huit heures du soir. Sur les places publiques, aux clartés des lanternes de couleur, la foule circule rieuse, avec sa longue mèche de cheveux retombant du haut du crâne aux talons. Le tam-tam et la flûte de bambou appellent les badauds au spectacle des marionnettes en plein vent. De cette fenêtre, derrière ce rideau de mousseline peinte d'un dragon, nous pourrions voir un mandarin, attardé aux plaisirs de la table, savourer son potage de nids d'hirondelle et manœuvrer dextrement les deux bâtonnets d'ivoire qui lui servent de fourchette et de cuiller. Peut-être même le surprendrions-nous à déposer dans sa pipe un grain d'opium et à s'enivrer de l'infamale drogue. Mais soyons discrets ; d'ailleurs, le temps presse. Passons.

Qu'aperçois-je là-bas, à la même heure, presque à l'autre bout de la terre ? Sur la lisière des bois, une demi-douzaine d'abrutis, assis en rond autour d'un foyer mourant, fouillant les cendres, avant de s'endormir, pour en extraire les derniers débris d'un nid de fourmis rouges qu'on a mis griller pour la pitance du soir. Ce sont des naturels de la Nouvelle-Hollande, pauvres déshérités de la famille humaine. — Au Kamtchatka, la nuit est depuis longtemps close ; il est dix heures passées. Ici, on doit dormir. Attendez cependant : malgré l'obscurité, il me semble entrevoir une hutte à demi enfouie dans le sol. C'est cela. La cheminée fume ; alors, on veille. L'ours a donné dans le piège ; le poisson, dans les filets. De là, régal pro-

(1) Le *koumys*, boisson fortifiante que préparent, avec le lait de leurs juments et de la levure, les peuplades nomades de l'Asie. Par la distillation, le koumys fournit une eau-de-vie, le *rack*, qui enivre comme les autres eaux-de-vie. — Le *képhir* est une autre boisson alcoolique produite par la fermentation du lait de vache. Il a un goût plus agréable que le koumys. On le prépare dans le Caucase en soumettant le lait à l'action de la levure provenant d'opérations précédentes et contenant le ferment alcoolique et une bactérie nommée *dispora caucasica*.

longé dans la nuit. Devant l'âtre flambant, alimenté de graisse, on festoie de tranches de lard et d'eau-de-vie de genièvre. — Un peu plus loin, sous le 180^e méridien, aux extrémités orientales de la Sibérie, vers le détroit de Behring, c'est *minuit*. — C'est un peu moins de minuit pour la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji et, minuit et quelques minutes pour les îles des Amis. Silence ! N'éveillons pas ici les gens qui dorment, gens couverts d'horribles tatouages et avides de chair humaine. Quittons au plus vite ces îles inhospitalières, où la civilisation traque dans leurs repaires les derniers anthropophages.

Nous sommes maintenant sur la seconde moitié du méridien de Paris, au centre de la nuée d'archipels de l'Océanie. Passons toutes ces îles qui dorment d'un profond sommeil sous la feuillée des cocotiers ; franchissons la grande mer où, dans l'obscurité, errent de çà de là quelques points lumineux, signaux des navires en marche, et atteignons l'Amérique du Nord. — En Californie, sous le 120^e degré de longitude occidentale, il est quatre heures du matin. San-Francisco, ville de dollars et de revolvers, dort encore. S'il faisait jour, je vous montrerais, dans les montagnes de l'intérieur des terres, quelque chose de plus remarquable que les pépites d'or arrachées aux gorges californiennes ; je vous montrerais un groupe de gigantesques conifères, nommés séquoias, qui s'élèvent à une hauteur de plus de cent vingt mètres et dont la grosseur varie de 10 à 18 mètres de tour ; ces patriarches du monde végétal portent, sur leurs fronts vénérables, le poids de près de cinq mille ans d'existence.

A l'embouchure du Mississipi, il est six heures du matin, et le soleil se lève. Le héron rose qui, dressé sur une patte au plus haut de la berge, voit le disque glorieux surgir du sein des mers, jette un cri d'allégresse et d'un coup d'aile se porte à ses devants. Plus au nord, près des grands lacs du Canada, l'élan brame au soleil levant dans la ramée blanchie de givre ; plus au sud, aux premiers rayons du jour, les marsouins roulent, pris d'un joyeux vertige, dans la houle des mers du Chili. — Sur les côtes occidentales du Groënland, il est huit heures pour l'Esquimau. Depuis l'aube, avec son traîneau attelé d'une douzaine de chiens, le vaillant chasseur court la plaine neigeuse, à la poursuite de la zibeline et du renard bleu. — Il est huit heures aussi pour le centre du Brésil : huit heures pour le colibri, qui trouve déjà trop forte la chaleur de son ciel de feu et se retire à l'ombre dans l'épaisseur des bois, après avoir butiné tout le matin sur les fleurs, en compagnie des papillons, moins beaux, moins légers que lui. — Il est dix heures au cœur de l'Atlantique ; il est enfin *midi* pour nous.

Mais le globe tourne et les rôles changent. Qui dormait s'éveille, qui veillait s'endort, qui travaillait se repose, qui se reposait travaille ; et, de la sorte, au grand atelier de la terre, l'activité ne chôme pas un seul instant.

IV. — Petit cours élémentaire d'astronomie

VII. — LA VOIE LACTÉE. — LES ÉTOILES FILANTES.

La Voie lactée. — La *voie lactée* est une zone étroite et blanchâtre, qui divise la sphère céleste en deux parties, suivant un grand cercle allant du nord-est au sud-ouest. Le pôle boréal de cette zone est près de la *Chevelure de Bérénice* et son pôle austral dans la constellation de la *Baleine*. Au tiers environ de son parcours, la voie lactée se divise en deux branches, qui restent séparées pendant 150° environ et se réunissent dans l'hémisphère sud. L'épaisseur de cette immense traînée lumineuse varie de 5 à 22°.

Lorsqu'on observe, au télescope, la voie lactée, on constate qu'elle est constituée par un nombre prodigieux de petites étoiles, très rapprochées les unes des autres : d'après Herschel, elle contiendrait au moins 50 millions d'étoiles. Cette poussière

d'étoiles se présente, le plus souvent, en amas irréguliers ; cependant la partie la plus brillante de la zone australe offre des amas de forme globulaire

On suppose que la voie lactée constitue une sorte de disque, d'une largeur très supérieure à son épaisseur. Le soleil et les planètes qui gravitent autour de lui doivent se trouver à peu près au centre de ce disque, au milieu de son épaisseur. Notre soleil n'est, en effet, qu'une étoile de la voie lactée, et probablement une des moins importantes. Quand nous dirigeons nos regards perpendiculairement au plan du disque dans lequel nous nous trouvons, nous ne rencontrons qu'un petit nombre d'étoiles : ce sont les astres brillants de notre ciel. Au contraire, quand nous tournons nos regards vers la circonférence du disque, nous voyons une multitude d'étoiles qui paraissent pressées les unes contre les autres. Si notre monde solaire était extérieur au disque, la voie lactée nous apparaîtrait probablement comme une simple tache blanche de forme lenticulaire ; c'est notre présence au milieu de cette agglomération d'étoiles qui nous fait voir la voie lactée comme un grand cercle projeté sur la voûte céleste.

Evoquons, en terminant, le souvenir des vers consacrés par Ovide au fleuve lacté, qui pare gracieusement les nuits sans lune :

« Est via sublimis, cœlo manifesta sereno ;
« Lactea nomen habet candore notabilis ipso. »

(A suivre.)

HENRIETTE DUPORTAL.

V. — **Economie domestique** (CAUSERIES)

V. LE LINGE ET LES VÊTEMENTS (*Suite*)

Linge de corps. — Le linge de corps comprend les chemises, les pantalons, les mouchoirs, les camisoles, les flanelles, les bas, etc. Avant de tailler le coton, il est bon de le tremper dans une eau savonneuse. Cette précaution facilite la confection des divers vêtements. Quant à la flanelle, il est nécessaire de la plonger dans l'eau tiède avant de couper les objets, parce que ce tissu se resserre beaucoup au premier lavage.

Si, faute de temps, on est obligé d'avoir recours aux magasins de confections pour l'achat de la lingerie, il faudra regarder si la couture est bien faite, si la coupe est bonne, si l'étoffe est suffisamment solide. Avant de se servir du linge confectionné, il faut coudre solidement les boutons, les cordons, les lacets qui sont toujours mal assujettis. On fera bien aussi de le laver : c'est une mesure de prudence.

Armoire à linge. — L'armoire à linge doit être entretenue dans l'ordre le plus parfait. Le linge, rangé espèce par espèce, est mis en piles régulières retenues par un ruban de fil de couleur ; celui qui revient de la lessive est placé en dessous, pour ne pas être employé tout de suite. Afin de préserver le linge de la poussière, on peut recouvrir les piles d'un vieux drap. L'aspérule odorante parfume délicieusement le linge ; on la fera sécher à l'ombre et on l'enfermera dans de petits sacs en mousseline. On peut aussi se servir du rhizome de l'iris.

Afin de vérifier plus facilement son linge, une femme d'ordre placera à l'intérieur de l'armoire une liste du linge qui y est contenu.

De la toilette. — Une maîtresse de maison sera toujours vêtue selon son âge et l'exigence de sa position. Sans se faire remarquer en portant des vêtements trop démodés, elle ne se rendra pas l'esclave de la mode et la suivra sans la devancer, ni l'exagérer. On reconnaît une femme distinguée à la modération et à la simplicité qui président au choix de ses toilettes.

Lorsqu'une robe de sortie est fanée, on la fait descendre au rang de robe d'intérieur, mais il faut avoir soin d'enlever les garnitures, volants, dentelles, broderies, etc., qui donneraient à cette toilette un aspect de désordre.

Une femme soigneuse doit s'imposer la loi de changer de vêtements lorsqu'elle rentre à la maison. Il ne faut pas que la paresse de quitter des habits élégants ou neufs fasse courir le risque de les abîmer ou de les salir en vaquant aux occupations intérieures.

La conservation des vêtements dépend surtout du soin que l'on en prend; il faut donc éviter de les tacher et lorsqu'on les quitte, les broser soigneusement et les mettre à l'abri de la poussière qui ne tarderait pas à les ternir.

Précautions à prendre pour garantir des teignes les vêtements de laine et les fourrures. — A l'approche de la bonne saison, il faut mettre soigneusement de côté les vêtements de laine et les fourrures pour les préserver des teignes. Après les avoir soigneusement brossés et battus, on les enveloppe hermétiquement dans du linge ou du papier, ou bien on les enferme dans des caisses, des cartons, et l'on colle sur toutes les ouvertures, à l'intérieur et à l'extérieur, des bandes de papier qui ferment parfaitement les plus petites jointures. Si cette précaution a été prise à temps, c'est-à-dire avant que les papillons aient déposé leurs œufs sur l'étoffe, on peut être tranquille. Pour plus de précaution, on saupoudre les vêtements de poudre de camphre ou de pyrèthre (*sorte de camomille*); la naphthaline est aussi excellente, mais elle répand une odeur désagréable. Par mesure d'ordre, on indique sur chaque paquet quels objets il renferme.

La teigne recherche la lumière et la chaleur, aussi, pour serrer les vêtements d'hiver, devra-t-on choisir une armoire à l'abri du soleil; l'exposition au nord est la meilleure.

(A suivre)

L^{sa} PICKER.

VI. — Mathématiques élémentaires

Problèmes donnés aux examens des écoles primaires du canton de Genève pendant l'année 1893-1894

I. — ARITHMÉTIQUE

Sixième année

1. Une personne a emprunté, à 4 %, une somme de 548 francs qu'elle s'engage à rembourser au bout de 15 mois. Quelle somme totale devra-t-elle payer? — *Rép.* : 575 fr. 40.

2. Un commerçant a acheté 25 pièces de vin, contenant chacune 228 litres, pour la somme de 1710 francs. Combien doit-il revendre l'hectolitre pour gagner le 40 %. — *Rép.* : 42 francs.

3. On a payé 80 francs pour l'intérêt de 2400 francs pendant 10 mois. Trouver le taux. — *Rép.* : 4 %.

4. Calculer l'intérêt de 5000 francs pour 9 mois 15 jours, au taux de 3 1/2 % par an (année de 360 jours). — *Rép.* : 138 fr. 54.

5. Un propriétaire a acheté un pré qui lui a coûté, tous frais compris, 8450 francs. A quel taux a-t-il placé cet argent, sachant qu'il paie chaque année 23 francs d'impôts pour ce pré et qu'il en retire un fermage de 530 francs? — *Rép.* : 6 %.

6. Un marchand achète 35 mètres d'étoffe pour 630 francs. Comme il paie comptant, il lui est fait un rabais de 3 %. Combien devra-t-il revendre le mètre pour gagner 20 % sur la somme qu'il a déboursée? — *Rép.* : fr. 20,952.

Cinquième année

1. Deux ouvriers font un ouvrage évalué à 168 francs. L'un en fait les 4/7; que doit-il recevoir de plus que l'autre? — *Rép.* : 24 francs.

2. Un jeune homme consacre les 2/3 de son gain à sa nourriture et 1/4 à ses au-

tres dépenses. Il porte chaque année 200 francs à la Caisse d'épargne. Quel est son gain annuel? — *Rép.* : 2400 francs.

3. a) Additionnez les fractions suivantes : $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{40}$. — b) Transformez les mêmes fractions en fractions décimales et additionnez-les. — *Rép.* : a) $1\frac{17}{20}$; b) $0,4 + 0,75 + 0,625 + 0,075 = 1,85$.

4. J'ai parcouru en voiture 64 kilom. $\frac{1}{4}$ en 5 heures 20 minutes. Combien ai-je parcouru de kilomètres à l'heure? — *Rép.* : 12 km. $\frac{3}{64}$.

5. Un épicier reçoit 4 sacs de marchandise pesant brut chacun 59 kilogram. La tare (*poids du sac vide*) est de 2 kilogram $\frac{1}{2}$ par sac. Il met cette marchandise en paquets de kilogram. 3,5 qu'il vend fr. 1,75 chacun. Combien retirera-t-il de cette vente. — *Rép.* : 113 francs.

6. Un ouvrier qui a mètres $7\frac{1}{2}$ d'ouvrage à faire commence sa journée à 5 heures $\frac{1}{2}$ du matin. Il fait $\frac{5}{8}$ de mètres par heure. Il prend 2 heures $\frac{1}{4}$ pour ses repas. A quelle heure aura-t-il fini son travail? — *Rép.* : 7 h. $\frac{3}{4}$.

Quatrième année

1. 24 mètres d'étoffe ont coûté 18 francs. Quel est le prix du mètre? — *Rép.* : fr. 1,33.

2. Un domestique est payé 438 francs par année. Combien lui revient-il pour 125 jours de service? — *Rép.* : 150 francs.

3. Une ménagère va au marché. Elle achète 5 kilogram de pommes de terre à fr. 0,07 le kilogram, du légume pour fr. 1,25 et 5 douzaines d'œufs. Combien a-t-elle payé la douzaine d'œufs, sachant qu'elle avait 26 francs dans sa bourse et qu'il ne lui reste que fr. 18,40? — *Rép.* : fr. 1,20.

4. On a acheté 89 hectolitres 25 litres de vin à fr. 0,42 le litre; il s'en est perdu en route 170 litres. A combien revient l'hectolitre de ce qui reste? — *Rép.* : fr. 42,81.

5. Deux pièces de vin, l'une de deux hectolitres 50 litres, l'autre de 2 hectolitres 25 litres, ont été vendues la première 75 francs, la seconde 72 francs. Quelle est la différence de prix par litre? — *Rép.* : fr. 0,02.

6. Un marchand a acheté 3 pièces de drap à raison de fr. 21,25 le mètre; il a déboursé fr. 5384,75. La première pièce contenait mètres 52,55 et la deuxième mètres 87,89. Combien la troisième contenait-elle de mètres? — *Rép.* : m. 112,96.

Troisième année

1. Un père de famille gagne 2450 francs par année. Il dépense 165 francs par mois. Combien peut-il économiser chaque année? — *Rép.* : 470 francs.

2. On a payé 150 francs pour un fauteuil et 9 chaises. Le fauteuil coûte 78 francs. Quel est le prix d'une chaise? — *Rép.* : 8 francs.

3. J'avais dans mon porte-monnaie 2 pièces de 5 francs, une pièce de 2 francs et 3 pièces de 20 centimes. J'ai dépensé 8 francs. Combien me reste-t-il? — *Rép.* : fr. 4,60.

4. En partant pour un voyage j'avais 350 francs. A mon retour il me restait 155 francs. J'ai dépensé 15 francs par jour. Combien de jours ce voyage a-t-il duré? — *Rép.* : 13 jours.

5. On a acheté une pièce d'étoffe de 84 mètres pour 252 francs. Combien gagnera-t-on en revendant la pièce à raison de fr. 3,25 le mètre? — *Rép.* : 21 francs.

6. Un père de famille gagne 8 francs par jour de travail et dépense fr. 6,30 chaque jour de l'année. Combien économise-t-il par année, sachant qu'il ne travaille pas les jours fériés, c'est-à-dire 52 dimanches et 6 jours de fête? (Année de 365 jours). — *Rép.* : fr. 156,50.

